

tage des Russes et des Américains. Ces réflexions ne sont pas nouvelles pour les honorables sénateurs d'un camp ou de l'autre; cependant, elles sont si claires que les corps publics du monde entier feront bien de les répéter et de les accentuer.

Ayant accompli le devoir dont j'ai cherché à m'acquitter à mon humble manière, je désire relever une remarque, de la nature d'un aparté, de l'honorable sénateur de Lorimier (l'honorable M. Dandurand). Parlant d'une résolution adoptée par cette Chambre relativement à une enquête qui a eu lieu aux Communes il y a moins d'un an, il a insisté sur le caractère judiciaire dont sont revêtus et que doivent respecter tous les membres du Sénat quant à tout ce qui touche à un collègue. A ce sujet, je tombe absolument d'accord avec lui. De plus, je puis l'assurer que je me range entièrement de son avis—qu'un honorable sénateur blâmé de quelque façon a le droit de se reposer uniquement sur le Sénat du soin de défendre sa réputation, et qu'il a le droit de plaider sa propre cause en toute liberté. Voilà ce que je soutiendrai tant que j'aurai le privilège d'affirmer mon opinion dans cette enceinte. Inutile de dire que j'accomplirai mon devoir sans le moindre sentiment d'animosité ou de vengeance à l'égard des honorables sénateurs intéressés. Cela peut être superflu, mais qu'on me permette de dire que ceux-ci reconnaîtront eux-mêmes que je n'obéis pas à un sentiment semblable. Je n'aurais pas mentionné ce sujet, si ce n'eût été des paroles de l'honorable sénateur de la gauche. Je sais et mes collègues savent aussi que je n'entretiens pas ce sentiment-là et que, même si je l'entretenais, je ne le laisserais pas prévaloir.

Cela dit, je reprendrai mon siège, après avoir exprimé mon sincère désir d'être de quelque utilité à titre d'intermédiaire entre le ministère et cette Chambre en offrant aux honorables sénateurs l'occasion de travailler de concert afin de s'acquitter pleinement de leurs devoirs envers la population de notre pays.

Sur la proposition de l'honorable M. Tanner, la suite du débat est renvoyée à une autre séance.

BILL DES LOTERIES AU BENEFICE DES HOPITAUX

PREMIERE LECTURE

Bill (A) intitulé: "Loi concernant les loteries au bénéfice des hôpitaux".—L'honorable M. Barnard.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain, à trois heures de l'après-midi.

Le très hon. M. MEIGHEN.

Présidence de l'honorable PIERRE-EDOUARD
BLONDIN

Le mardi, 9 février 1932.

Le Président ouvre la séance à trois heures de l'après-midi.

Prières et affaires courantes.

COMITE DES BANQUES ET DU COMMERCE

Le très honorable ARTHUR MEIGHEN propose, avec la permission du Sénat:

Que la règle 78 des Règlements du Sénat soit modifiée en remplaçant le quatrième alinéa par le suivant:

4. Le comité des Banques et du Commerce composé de quarante-deux sénateurs.

Il dit: Le nombre des sénateurs était auparavant de trente-deux. Je demanderais à l'honorable leader de la gauche (l'honorable M. Dandurand) d'appuyer lui-même cette proposition.

L'honorable M. DANDURAND: Très bien.

La proposition est adoptée.

BILL DES ASSURANCES

STATUT ET POUVOIRS DES COMPAGNIES
D'ASSURANCE BRITANNIQUES ET ETRAN-
GERES, AU CANADA

PREMIERE LECTURE

Le très honorable M. MEIGHEN dépose le bill B intitulé: Loi relative au statut et aux pouvoirs des compagnies d'assurances britanniques ou étrangères, au Canada.

Il dit: Honorables collègues, ce serait l'intention du gouvernement de proposer à l'étude du Sénat un autre bill, frère de celui-ci, et dont le titre sera le suivant: "Loi relative au statut et aux pouvoirs des compagnies d'assurances du Dominion". Je ne suis pas en mesure de déposer ce bill aujourd'hui, mais j'espère pouvoir le présenter demain, ou après-demain.

Le bill subit sa première lecture.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GENERAL

ADRESSE EN REPOSE

Le Sénat reprend l'étude, ajournée d'hier, du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général, à l'ouverture des Chambres, et de la motion de l'honorable M. Ballantyne tendant à l'adoption d'une adresse en réponse.

L'honorable C.-E. TANNER: Je ne veux pas, croyez le bien, rompre le charme de l'atmosphère qui animait cette Chambre lors des cérémonies d'hier soir. L'expérience de plusieurs années vécues dans cette Chambre nous